

La politique n'est pas un cri

La nouvelle loi sur les étrangers baigne dans le souvenir de l'échec subi ce printemps par «Etre Solidaires». Parmi les battus, quelques-uns sont tentés de trouver une espèce de revanche dans la mauvaise humeur: puisque c'est comme ça, on appuiera le référendum lancé par l'Action Nationale! Qui ne se ressemblent pas, s'assembleraient pour l'occasion... Soutien pour le moins inattendu pour les xénophobes en perte de vitesse.

Une telle position laisse pantois. Comme s'il était possible, en deux jugements de valeur, abstraits et niant le climat helvétique et trois phrases enflammées, de gommer la réalité quotidienne de notre pays, et en particulier celle vécue par les travail-

leurs étrangers. Le cri au détriment de l'action (politique) indispensable.

Cette nouvelle loi, il est vrai, impose aux étrangers un statut dégradant puisque, entre autres, elle maintient le statut de saisonnier.

Mais on sait aussi que l'objectif de l'Action Nationale, c'est un statut encore plus mutilant, souhaité, il faut l'admettre, par une partie de l'électorat populaire qui imagine adoucir l'insécurité d'aujourd'hui par une exploitation accrue des étrangers.

On peut se donner bonne conscience en condamnant la nouvelle loi. On peut aussi admettre le moindre mal sur le plan légal, apprendre à se battre dans le cadre de la loi, et surtout retrouver l'être humain au-delà des textes, isolé, parlant mal ou peu notre langue, désarmé devant la moindre démarche à entreprendre, le saisonnier ou le clandestin — cette incroyable création de l'hypocrisie suisse.

MILLIONS ICI ET LÀ

La boussole du conseil

Après la Banque Populaire Suisse, c'est la Banque Scandinave qui plonge de 50 millions.

Explication (?): à la suite de spéculations sur devises effectuées pour un petit nombre de clients étrangers.

Or, dans toutes les discussions sur les opérations fiduciaires, il a toujours été expliqué que les banques agissaient sous leur nom, mais au risque du client. Au risque du client, nous soulignons.

Pourquoi la perte est-elle subie dès lors par la banque?

La presse a relevé que la Banque Cantonale Vaudoise avait une participation importante dans la Banque Scandinave. Après les «affaires italiennes», qui se soldèrent par la perte de quelques

dizaines de millions, les affaires nordiques. Ça sera peut-être moins coûteux; mais c'est à dégoûter de sortir de chez soi: réfrigérant au Sud, un peu brûlant au Nord. Espérons que l'avocat Jean-Pierre Cottier, qui a toujours eu de bonnes adresses et dont il a fait profiter le conseil d'administration de la BCV (il est membre de ce distingué cénacle), dans ses choix Nord et Sud, saura suggérer une nouvelle orientation... cardinale.

BPS: ce n'est pas la première fois

A force de parler des imprudences de la Banque Populaire Suisse sur le marché de l'argent-métal, on oublie que cet établissement, d'ailleurs constitué en société coopérative, a déjà connu de plus

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 614 19 novembre 1981
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
J. Cornuz
Martial Leiter

BPS: ce n'est pas la première fois

graves difficultés au cours de son grand siècle (112 ans) d'existence.

En 1933, la Confédération dut ouvrir un crédit de cent millions de francs pour assainir la BPS et «plusieurs dizaines de milliers de petits épargnants et 30 000 emplois» (la BPS actuelle occupe environ 4720 personnes).

Après la deuxième guerre mondiale, la Confédération reentra dans ses fonds, et se retira d'une banque dont elle avait détenu la majorité.

Ces dernières années, la Confédération s'est contentée d'offrir d'anciens conseillers fédéraux radicaux à la BPS, qui en a fait les présidents de son conseil d'administration (Paul Chaudet depuis 1975, Ernst Brugger depuis 1977).

NB. La campagne de relations publiques des banques suisses dans toute la presse suisse tombe à pic: il en faudra des encarts publicitaires pour nous expliquer que les «affaires» qui font les gros titres des journaux ne sont que des accidents de parcours, dont il faut parler le moins possible, au risque de compromettre la santé de la place financière

FLONFLONS

Le drapeau de la BCV

Lundi 9 novembre se tenait l'assemblée générale des actionnaires de la BCV: adoption des statuts conférant de nouvelles compétences à ladite assemblée, augmentation du capital-social, splitting des actions (l'action de 500 francs se scinde en deux de 250 francs) afin d'ouvrir la banque à la «base profonde».

helvétique et de provoquer la disparition de places de travail.

On ne saurait du reste trop conseiller à l'Association suisse des banquiers de poursuivre son effort au-delà des frontières helvétiques, et en particulier, si on suit l'actualité récente, en France où le blason des banques suisses semble légèrement se ternir à mesure que l'affaire Paribas permet de mettre à jour les techniques quasi industrielles d'évasions de capitaux vers notre pays; en Allemagne fédérale, où «Der Spiegel» raconte l'histoire d'un jongleur allemand de la finance qui aurait escroqué des millions à ses clients allemands en utilisant un compte numéroté de l'UBS à Zurich; aux Etats-Unis bien sûr, où la BPS défraye également la chronique, puisqu'elle vient d'être suspendue pour trois mois de la bourse aux matières premières (refus de livrer à l'instance compétente, sous le prétexte du secret à l'helvétique, le nom des clients pour le compte desquels elle s'est déployée sur le marché de l'argent en 1979 et 1980), mesure tout à fait exceptionnelle dans le milieu feutré de la banque internationale; au Brésil enfin, où un journal vient de relater de quelle façon des militaires de haut rang et des ministres auraient exporté des millions en Suisse (qu'on se rassure! justice a déjà été faite sur la personne des journalistes qui avaient vendu la mèche: comparution devant un tribunal militaire et condamnation à 27 mois de prison).

Une cérémonie bien émouvante: comme prévu (DP 612), le chef du Département de l'instruction publique, le radical Junod, présidait avec, à sa droite, les drapeaux vaudois et suisse, à sa gauche, vibrant, flambant neuf, le drapeau de la BCV, aux couleurs de l'institution, orange (sans tirer sur le rouge, quelle horreur...) j'aime mon pays et ma banque.

Un montage audio-visuel explique aux actionnaires l'histoire et les activités de la banque. Après quelques documents du milieu du siècle passé, un petit personnage, déséquilibré par sa brioche, vante les

services que peut offrir la BCV «comme n'importe quelle grande banque commerciale», du crédit au prêt personnel. Un bon montage... qui montre que la direction générale ne se fait aucune illusion sur le niveau intellectuel de ses actionnaires: le slogan répété jusqu'à la lassitude vaut n'importe quelle explication.

Plat de résistance, enfin, le buffet... fameux, excellent, à refaire chaque année maintenant que l'assemblée générale peut se réunir annuellement au lieu de tous les deux ans...

Vivement l'année prochaine...

Peut-être la BCV, dans son dynamisme, aura-t-elle organisé un grand concours musical, afin d'avoir, elle aussi, son hymne: ... «Roulez tambours pour couvrir la frontière... française (?)».

GENÈVE

Le fric de la droite

Les socialistes genevois ne pavoiseront pas avec trop d'ostentation après l'élection de Christian Grobet au Conseil d'Etat: c'est vraiment avec une marge minimum que l'écart a été marqué avec l'«indépendant» A. Werner. Le fait saillant de ces dernières semaines aura été la révélation au grand jour d'une droite arrogante, sûre de ses moyens financiers, investissant sans vergogne dans l'astuce éculée du candidat hors-parti-mais-de-droite.

Reste que, après ce double passage aux urnes, le verdict populaire est net: une gauche toujours aussi minoritaire à l'exécutif cantonal et une majorité de droite plus nette que jamais au Grand Conseil. Dans ces conditions, trouver le plus rapidement possible leurs marques sera la tâche prioritaire des partis communiste et socialiste, tâche d'autant plus ardue que le recul du Parti du Travail rend encore plus criant le manque de relais de la gauche dans les couches les plus défavorisées de la population.

Le vrai coût d'une lessive

Sur le front des phosphates, c'est toujours la guéguerre des tests. Et même depuis la fameuse réunion de Saint-Gall, dans les locaux de l'EMPA, où l'on tenta de laver calmement son linge sale en famille, soit entre savonniers d'une part et consommatrices de poudre à lessive d'autre part (DP 609, 15.10.1981), c'est le black-out: des enquêtes ont été menées, mais rien n'est publié sur leurs résultats. Dans l'attente de ces chiffres officiels (mais déjà contestés, notamment par l'Association pour la sauvegarde du Léman), il n'est pas inutile de faire le point très concrètement. C'est l'exercice auquel se livre ci-dessous un de nos lecteurs. (Réd.)

Faire sa lessive aux phosphates, est-ce vraiment si nocif?

Des chiffres!

Bref rappel. Les phosphates sont utilisés notamment comme engrais en agriculture. De même, ceux que nous jetons dans les cours d'eau avec nos lessives jouent le rôle — non recherché cette fois — d'engrais à l'égard de la végétation aquatique, qui se met à proliférer anormalement: c'est ce que l'on nomme eutrophisation de l'eau. Cette végétation devra bien périr un jour et sa décomposition par les bactéries consommera de l'oxygène puisqu'il s'agit essentiellement d'une oxydation. Cet oxygène, il faudra le trouver à l'état dissous dans l'eau du lac — c'est cet oxygène dissous qui permet la vie des poissons notamment.

Question. Quel volume d'eau du lac sera virtuellement privé de son oxygène par le phosphore contenu dans la quantité de poudre nécessaire pour une lessive moyenne?

Réponse: Le volume d'un appartement de trois à quatre pièces.

Voici le calcul pour ceux que cela intéresse (chiffres obtenus de l'Office fédéral de la protection de l'environnement).

— Une lessive moyenne = 5 kg de linge sec.

— On compte environ 5 litres de produit en solution par kg de linge, soit 25 l/lessive.

— La Confédération autorise actuellement une concentration maximale à l'écoulement de la machine de 0.35 à 0.50 g de phosphore par litre selon la dureté de l'eau, soit en moyenne environ 10 g/lessive. Toujours selon l'OFPE, les producteurs n'ont guère tendance à se gêner et, malgré les arguments publicitaires du genre attrape-écoto, tous les produits contiennent à peu près la même quantité de phosphates, c'est-à-dire le maximum autorisé — sauf, bien entendu, les lessives sans phosphates!

— 10 g de phosphore favoriseront la croissance d'environ 10 kg de végétaux aquatiques dont la décomposition consommera environ 1400 g d'oxygène, ce qui correspond à la totalité de l'oxygène dissous dans 150 m³ d'eau.

François Burnier

Glanures helvétiques

Crise du logement dans la Suisse urbaine. Ouverture bienvenue d'un dossier important dans le dernier numéro du «Droit au logement» (adresse utile: Borde 28 bis, 1018 Lausanne), l'organe de la Fédération romande des locataires: les coopératives d'habitation, leurs possibilités d'intervention sur le marché du logement.

* * *

Dans «SonntagsBlick» (8.11.1981), interview du leader charismatique du Rassemblement jurassien, Roland Béguelin. Entendre (!) sur deux pages Béguelin s'expliquer en allemand, cela vaut le détour. Le journaliste qui s'est chargé de cette tâche redoutable, Robert Naef, s'est pourtant offert le luxe de deux ou trois phrases en français,

histoire de faire plus vrai. Ainsi à la question: «Glauben Sie, dass ihr Kampf um den Süden im Jura populär ist?», R.B. répond (avec l'accent): «Bien sûr. Cent pour cent.» Et cette conclusion (qui préfigure les deux demi-cantons jurassiens?): «Notre rêve, c'est de libérer le Jura entier. Es wird ein langer Weg sein, der Leidenschaft und Geduld verlangt.»

* * *

L'orchestre d'accordéonistes Nagel, de Saint-Gall, a placé dans un récent concert le morceau «Bernina» dont l'auteur est bien connu comme conseiller fédéral, puisqu'il s'agit de Léon Schlumpf.

DOMAINE PUBLIC

Pour 1982

C'est le grand chambardement en première page de «Domaine Public»: au générique immuable, mis à part la liste des collaborateurs et la date de parution, deux lignes viennent de changer!

La première au tout début du mois de novembre (DP 612): «Domaine Public» entrait sans fanfares dans sa dix-neuvième année de parution.

La seconde, dans ce numéro: le prix de l'abonnement passe de 48 francs à 52 francs. Quatre francs de plus pour assurer l'indépendance de cet hebdomadaire qui tient depuis le 31 octobre 1963 le pari de vivre à la fois sans subventions et sans publicité. Cette hausse, toujours différée jusqu'ici, était devenue inéluctable: c'est en 1976 (en octobre très précisément) que nous nous étions arrêtés à 48 francs... Pas besoin de piocher dans les indices pour comprendre que cinq ans plus tard un léger ajustement s'imposait. Merci de prendre note de ce nouveau juste prix de DP!

Le bulletin vert glissé entre les pages de ce numéro de «Domaine Public»: une marque de confiance. Nous espérons qu'il n'en faut pas davantage pour vous rappeler que ce journal n'a d'autres ressources que la fidélité de ses abonnés. Encore merci.

PS. Si d'aventure, pendant le trajet postal, le bulletin vert encarté par les soins de l'imprimerie s'était égaré, toutes les indications techniques pour votre versement sont portées en première page.

Le conte des petajoules introuvables

Clause du besoin, Kaiseraugst ou Graben ou second «bloc» à Leibstadt, voilà les thèmes de cogitation des officiels de l'énergie et du Conseil fédéral. La Commission fédérale pour l'énergie (commission Caccia) étant surtout parvenue à démontrer que le besoin d'énergie n'était pas démontrable, la clause du besoin a été *arbitrairement* reconnue comme satisfaite par le Conseil fédéral (DP 612, 5.11.1981).

Besoin de gros sous très certainement, mais besoin d'une centrale nucléaire...

Sans aller plus loin, on peut se demander pourquoi l'énergie dont nous sommes censés avoir besoin doit obligatoirement nous être fournie sous forme électrique par des centrales nucléaires: les défauts de la production d'électricité par le nucléaire sont connus, mauvais rendement, dépendance de l'étranger (uranium), dangers liés à la radioactivité, etc.

Ce fameux besoin en électricité, clef de voûte de la construction nucléaire, sommes-nous si sûrs que cela qu'il existe? Et de quelle façon l'a-t-on calculé chez les spécialistes? Sur quelles bases? Une fois de plus, plutôt que d'absorber sans autre les chiffres mâchés pour nous, il nous faut remonter aux sources.

La statistique globale suisse de l'énergie est préparée chaque année par l'Office fédéral de l'énergie et par l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS). Le tableau publié ci-dessous donne pour les années 1978, 1979 et 1980 les consommations finales d'électricité.

Petite précision à titre de rappel: l'énergie *finale* est l'énergie à la disposition du consommateur à l'entrée de sa maison, l'énergie *utile* étant ce qui en reste au niveau du service recherché: chauffage,

travail mécanique, chimie et lumière; entre les deux, il y a les pertes dues aux appareils transformant l'énergie en services.

Consommation finale d'électricité en petajoule (PJ) et en %: 1 PJ = 10^{15} joules = $2,4 \cdot 10^{11}$ Kcal = 278 Gwh

Années	Ménages, artisanat, agriculture, services (= «Pot ménage»)	Industrie	Transport	Total
1978	50,4 (89,7)	5,5 (9,8)	0,3 (0,5)	56,2 (100)
1979	52,6 (90,2)	5,4 (9,3)	0,3 (0,5)	58,3 (100)
1980	55,5 (90,8)	5,3 (8,7)	0,3 (0,5)	61,1 (100)

Ce qui frappe le plus dans ce tableau, c'est que près de la moitié (48%) de l'électricité consommée en Suisse est dissipée en chaleur. Comme on sait qu'il s'agit là d'une application malencontreuse (mauvais rendement) et qui plus est non spécifique de l'électricité (la chaleur peut être fournie par d'autres sources d'énergie) on est tout naturellement tenté de connaître en détails quels sont les besoins de chaleur satisfaits par l'électricité. La statistique fédérale, qui ne recule devant aucune précision, donne la répartition suivante — nouveau tableau:

Consommation d'électricité-chaleur en PJ (et en %)

Année	Chaleur	Travail mécanique	Chimie	Lumière	Total
1978	56,2 (48,1)	41,3 (35,4)	9,1 (7,8)	10,2 (8,7)	116,8 (100)
1979	58,3 (48,0)	42,8 (35,2)	9,7 (8,0)	10,7 (8,8)	121,5 (100)
1980	61,1 (48,1)	44,4 (35,0)	10,1 (8,0)	11,3 (8,9)	126,9 (100)

Ces calculs mettent le doigt sur les vilains: ce sont les ménages, l'agriculture, les «services» et l'artisanat — bref, ce que nous appellerons le «pot ménage» — qui bon an mal an engloutissent bêtement 90% de l'électricité-chaleur, soit en gros le 43% de la consommation totale d'électricité.

On constate même que cette voracité augmente avec les années. Tiens, tiens: les campagnes officielles pour propager le chauffage électrique, celles-là même qui viennent de recevoir le blanc-seing du Tribunal fédéral, auraient-elles du succès? Mais finalement, à y regarder de plus près, cette énorme consommation d'électricité-chaleur dans le «pot ménage» a de quoi étonner.

Après tout, ce brave M. Desmeules de la Compagnie Vaudoise d'Electricité ne se répand-il pas dans les campagnes et ailleurs, protestant que le chauffage électrique contribue de manière négligeable à la consommation d'électricité?

ÉLECTRICITÉ DANS LE BLEU

Quels sont les autres besoins en électricité-chaleur? Sans faire preuve de beaucoup d'imagination, on peut admettre que deux applications doivent être importantes: la cuisson et la préparation d'eau chaude.

Estimations, calculs, sur la base même des données fournies par l'Union des centrales suisses d'électricité, et... c'est toujours le plus grand flou: c'est à peine si se trouvent justifiés quelque 20-25 PJ d'électricité-chaleur, soit moins de la moitié de la consommation totale portée sur le fameux tableau reproduit ci-dessus...

L'ASTUCE DES EXPERTS

Où va donc le reste de cette électricité-chaleur, qui représente tout de même le quart de la consommation totale d'électricité?

En fait, en «haut lieu», personne ne sait que répondre à cette question, qui pourtant coule de

source. Les compagnies d'électricité, elles aussi, restent muettes à ce chapitre.

J'ai cependant pu obtenir, par voie semi-officielle et sous réserves, une subdivision un peu plus détaillée de la consommation d'électricité-chaleur dans le «pot ménage» pour 1979. Voici ce que cela donne, en gros: 27% à la cuisson, 23% à l'eau chaude, 8,5% au chauffage électrique et 41,5% à... de la «chaleur technique».

C'est quoi, cette «chaleur technique» qui représente tout de même 18% de la consommation totale d'électricité? Les fers à souder des bricoleurs? Le chauffage électrique sauvage — par radiateurs électriques portatifs — que les compagnies d'électricité font semblant de déplorer? Petits curieux! Là, personne n'en sait rien au juste. «On» nous dit qu'il faut produire davantage d'électricité alors qu'«on» ne sait même pas à quoi on utilise l'électricité aujourd'hui disponible.

Pas sérieux, tout cela. Voilà une approche du problème de l'énergie que, par souci de correction, je me contenterai de qualifier de primitive. Il faut enfin admettre qu'une approche correcte du problème de l'énergie doit commencer par une analyse des *besoins en services*: chaleur, travail mécanique, lumière, etc.

Ces besoins en service conditionnent la *demande d'énergie* (il n'existe pas, à proprement parler, de «besoin en énergie», ou tout au moins, voir les travaux de la commission Caccia citée plus haut, il est ce que nous voulons bien qu'il soit!).

Côté «services», la question évidente est de savoir comment les fournir de la meilleure manière et aux moindres frais. Comme l'ont montré en particulier Amory Lovins et son équipe, cette analyse mène obligatoirement à la conclusion que l'électricité doit, dans la mesure du possible, être réservée à ses applications scientifiques (travail mécanique, lumière, électronique, entre autres). Parce que, pour les autres applications, cette forme d'énergie est hors de prix, surtout si elle est produite par la voie nucléaire.

On a bonne mine, en Suisse, avec nos 48% d'électricité-chaleur!

Mais le Conseil fédéral, certainement poussé par l'Union des centrales suisses d'électricité, préfère produire davantage d'électricité pour des «besoins» inconnus et illusoire. C'est tellement plus simple que d'aller au fond du problème.

Pierre Lehmann.

VENTES AUX ÉTRANGERS

Le Conseil fédéral illusionniste

Les statistiques de ventes immobilières aux étrangers en 1980 viennent d'être publiées — au fait, pourquoi tant de retard? Les autorisations délivrées sont «stabilisées» à près de 6000, mais la surface remonte à 250 hectares.

Le chroniqueur du «Tages Anzeiger» parle à ce propos de sinistre comédie: voilà vingt ans que les autorités fédérales promettent à l'opinion plus de sévérité et «renforcent» la législation ad hoc, et voilà vingt ans que les ventes augmentent année après année... Et de proposer une solution qui aurait au moins le mérite de l'honnêteté: que la Confédération délègue aux cantons toute compétence dans ce domaine! Un débat dans les différentes parties du pays pourrait s'amorcer, alors qu'il est maintenant étouffé, sous prétexte de la nécessaire unité cantonale contre Berne, cause de tous les maux. A creuser.

PS. De 1961 à 1980, des personnes domiciliées à l'étranger ont acquis près de 350 hectares de terrain à Genève — non compris les achats d'appartements en propriété par étage. La république et canton du bout du lac arrive ainsi en cinquième position au classement des cantons suisses. Qui a dit qu'à Genève la pénurie de terrains à bâtir se fait durement sentir?

MOINS D'ÉTAT, PLUS DE LIBERTÉ

Les PTT et les économies

Les PTT sont une entreprise florissante et efficace. Trop pour un service public, aux yeux de certains chantres du patronat et de l'industrie qui ne rêvent que de son retour au secteur privé.

Depuis plusieurs années, une partie du bénéfice des PTT vient combler — partiellement — les déficits de la Confédération.

Parallèlement, une majorité parlementaire bourgeoise impose aux PTT, comme à toute l'administration fédérale, un blocage du personnel.

A tel point que les PTT se trouvent freinés dans la préparation des techniques de communication de demain.

Détournement du bénéfice, limitation artificielle du dynamisme de l'entreprise: vive l'économie de marché!

C'EST LA VIE

Tout augmente

Dans une «chronique de quartier» (DP 536), nous évoquons l'histoire d'une parcelle de 304 m² dans le quartier genevois de la Servette. Cédée en août 1979 par son propriétaire de longue date pour Fr. 195 000.— à une société anonyme, elle est revendue six mois plus tard pour Fr. 325 000.— à un entrepreneur. Nouvel épisode, tout dernière-ment: l'entrepreneur en question, probablement pour occuper son personnel, avait fait retaper la maisonnette construite sur la parcelle et il vient de revendre le tout à un médecin pour la somme de Fr. 530 000.—, soit Fr. 1645.— le m². Tout augmente.

Revenus des rentiers: rêvons un peu!

Disparités impressionnantes de l'«aisance» des Suisses qui parviennent à l'âge où ils «touchent l'AVS», disparités qui ne sont que l'écho amplifié d'inégalités, tout aussi impressionnantes, entre les «actifs». A un bout de l'échelle, de très gros privilégiés, à l'autre bout des gens voués aux difficultés de tous ordres: pourquoi insister autant dans ces colonnes (DP 611 à 613)?

Tout d'abord, tout simplement, parce que ce diagnostic, c'est la première fois qu'on le connaît avec cette précision-là. Ensuite parce qu'il faut regarder la réalité helvétique en face, déboulonner les mythes trompeurs, effort de transparence indispensable pour trouver les véritables remèdes à des faiblesses patentes de notre système. Enfin parce que ces chiffres montrent à l'évidence que la mise en place d'une politique sociale digne de ce nom n'est pas achevée dans notre pays, et que dans cette perspective les plaidoyers pour le «statu quo» révèlent leur vraie nature, fussent-ils publiés sous le couvert d'appels aux «économies» par exemple; cette vraie nature c'est la conservation des privilèges minoritaires.

Le constat posé, place à l'imagination, place aux appels à une solidarité renouvelée. Avant de redescendre sur terre, pour aujourd'hui, rêvons un peu!

Et pourquoi ne pas rêver d'améliorer la situation des rentiers les moins aisés? Pourquoi ne pas calculer ce qu'il en coûterait, décile par décile (une proportion avec laquelle les calculs de Pierre Gilliland nous ont familiarisés: une tranche de 1/10 des personnes pour lesquelles des renseignements ont été

collectés)? Nous avons sous la main (DP 611) tous les ordres de grandeur, tous les chiffres, toutes les proportions... risquons-nous!

Pas à pas, faisons passer tous les ménages de rentiers du bas de l'échelle à la limite supérieure de leur «décile», d'abord à celle du premier décile, puis à celle du deuxième, et ainsi de suite jusqu'au cinquième, c'est-à-dire jusqu'à cette limite qui sépare tous les rentiers en deux populations de grandeurs égales.

EN NOIR ET BLANC

Au bout du rêve, la moitié des ménages de rentiers atteignent un revenu de Fr. 20 900.— par an, soit environ Fr. 1740.— par mois.

Premier pas. Les rentiers du premier décile passent tous au revenu de Fr. 9800.— (Fr. 820.— par mois) qui est le maximum de cette «tranche». Les uns qui sont très proches de la limite ne bénéficient que d'une très faible augmentation, mais pour d'autres il s'agit déjà d'une substantielle amélioration de leur niveau de vie (deux tiers en plus pour les plus modestes!). En moyenne, la hausse des revenus de ces rentiers-là est de l'ordre de 1/5 (19%).

Le coût? En proportion, cette amélioration représente 0,5% seulement de l'ensemble des revenus des rentiers...

Deuxième pas. Les rentiers des deux premiers déciles obtiennent tous le revenu à la limite supérieure du deuxième décile, soit Fr. 12 400.— (environ Fr. 1030.— par mois).

Extraordinaire amélioration pour les rentiers du premier décile (50% de ressources en plus), amélioration substantielle pour ceux du deuxième décile (11%).

En proportion, cette amélioration qui toucherait donc 20% des ménages des rentiers représente moins de 2% de l'ensemble des revenus.

Troisième pas. Les trois premiers déciles passent à Fr. 15 100.— (Fr. 1260.— par mois), limite supé-

rieure du troisième décile. En proportion, le coût: 4% de l'ensemble des revenus.

Quatrième pas. Les quatre premiers déciles, 40% des ménages des rentiers, parviennent à Fr. 17 900.— (près de Fr. 1500.— par mois), limite supérieure du quatrième décile. Le coût, en proportion: 7,5% de l'ensemble des revenus des rentiers.

Cinquième pas. Le pas qui nous mène à la médiane, Fr. 20 900.— par an (environ Fr. 1740.— par mois). L'amélioration de la situation économique de la moitié des ménages de rentiers «côûterait», en proportion, 12% de l'ensemble des revenus nets (avant impôts) des rentiers.

Voilà un rêve bien matérialiste, direz-vous. Un rêve tout de même, dans la mesure où la réalité ne se laisserait certainement pas «maltraiter» de cette façon-là. Le temps s'est immobilisé en 1976, et l'évolution passée ou ultérieure a été gommée. Autre simplification: le coût proportionnel est calculé par ménage, sans distinguer si le rentier de l'«échantillon» vit seul ou en couple, s'il dispose ou non d'un immeuble ou d'une fortune en liquide, s'il habite la campagne avec des membres de sa famille ou dans une ville à loyers élevés. Bref, ce rêve ne saurait laisser que des traces, des points de repères pour une solidarité hypothétique.

EN COULEURS

Finalement, si vous y avez pris goût, rêvons encore, mais rêvons cette fois en couleurs. Toujours la même amélioration de la situation des rentiers, mais cette fois le coût est calculé non plus en proportion de l'ensemble des revenus des rentiers, mais en proportion de ceux des rentiers les plus aisés, le dixième et dernier décile, les rentiers qui cumulent 34% des revenus totaux et 53% de la fortune. Les plus aisés paieraient pour améliorer la situation des moins favorisés et ramener ces derniers en fin de compte à la limite médiane. C'est bien d'un rêve en couleurs qu'il s'agit...

L'amélioration des conditions matérielles de 20% des ménages des rentiers parmi les moins aisés jusqu'à un seuil de Fr. 1030. — par mois, cette amélioration-là (on a vu qu'elle est considérable pour les plus démunis) diminue de 2 points seulement la part du revenu net total qui échoit au groupe aisé; celui-ci disposera de 32% des revenus au lieu de 34% et en moyenne son revenu baisse de 5%, de Fr. 100 000. — à Fr. 95 000. —.

L'amélioration de la situation économique de 30% (les trois premiers déciles) des ménages de rentiers: une baisse de 4 points pour le groupe aisé qui ne détient plus que 30% de l'ensemble des revenus au lieu de 34%, c'est-à-dire une diminution de 12% de son revenu net moyen qui descend à Fr. 88 000. —.

Une amélioration touchant la moitié de la population des rentiers (les cinq premiers déciles), c'est une diminution de 12 points pour le groupe aisé qui ne détiendra plus que 22% de l'ensemble des revenus au lieu de 34%; en moyenne, la baisse de son revenu est sensible: —36%, avec Fr. 64 000. — en moyenne. Malgré cette amputation, ce revenu moyen reste bien plus élevé que celui du neuvième décile qui est de l'ordre de Fr. 43 000. —.

On ne conclut pas un rêve. On en jouit, si possible. Il est simpliste, bien entendu, d'affirmer qu'il suffit, pour améliorer la situation économique des rentiers, de puiser dans les catégories les plus à l'aise pour redistribuer dans les catégories les plus défavorisées. Et du reste, le temps de rêver, et ces capitaux-là ont déjà, dans leur majeure partie, passé la frontière! Il n'est pas admissible que seuls les rentiers — et même par hypothèse... — paient pour les rentiers. Et finalement, chacun sait que l'argent n'est pas tout, que l'amélioration des conditions matérielles de vie passe aussi par l'amélioration du cadre de vie et de travail.

Que restera-t-il de ce petit détour onirique? Des ordres de grandeurs, peut-être différents, d'autres éclairages pour des actions possibles. On peut rêver.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le phallus et le cavalier

... Je disais donc (DP 612) que ce qui me frappait, chez les faiseurs de diagnostics, psychiatriques ou non psychiatriques, établisateurs de fiches, de dossiers, etc. — c'était leur incroyable prétention, leur incroyable suffisance, leur tendance à généraliser. Méconnaissant la sentence de Montaigne, qui écrit: «Tout jugement universel est lâche et dangereux.»

Mais après tout, c'est peut-être moi qui suis «braqué», et notamment contre la psychanalyse, contre les jugements du type «infantile psychique» ou «perturbé sexuel» (parce que l'intéressé n'a pas pris la précaution de «sauter» les filles dès sa prime adolescence!).

Or, j'en reviens au *Jeu d'Echecs et Sciences humaines*, de Dextreit et Engel (Payot 1981).

Dans le cas particulier, leurs thèses reposent sur les bases les plus fragiles.

Voici *Paul Morphy*, considéré comme le meilleur joueur de son temps (milieu du siècle passé), qui s'est vu déjà la victime d'un psychanalyste de renom: E. Jones (in: *Le cas de Paul Morphy: contribution à la psychologie du jeu d'échecs — Essais de psychanalyse appliquée*, 1931; trad. Paris 1973).

Surpassant la plupart de ses adversaires, Morphy leur consentait l'avantage d'un cavalier — le cavalier-dame. Commentaire de Dextreit et Engel: «... il s'ampute toujours du cavalier-dame; le cavalier-dame renvoie au phallus et marque l'inaccessibilité de Morphy à la castration symbolique» (pp. 33-34).

Or ce n'est pas Morphy qui s'ampute toujours du cavalier-dame, mais tous les joueurs, dans toutes

les parties dites «à avantage», du monde entier, Lausanne y compris! Et cela non par refus de la castration, mais parce que l'autre cavalier, le cavalier-roi, se trouve comme son nom l'indique du côté du roi et joue un rôle essentiel dans la défense de celui-ci! Le donner constituerait un avantage décisif, même pour un adversaire beaucoup plus faible!

Ce n'est pas tout!

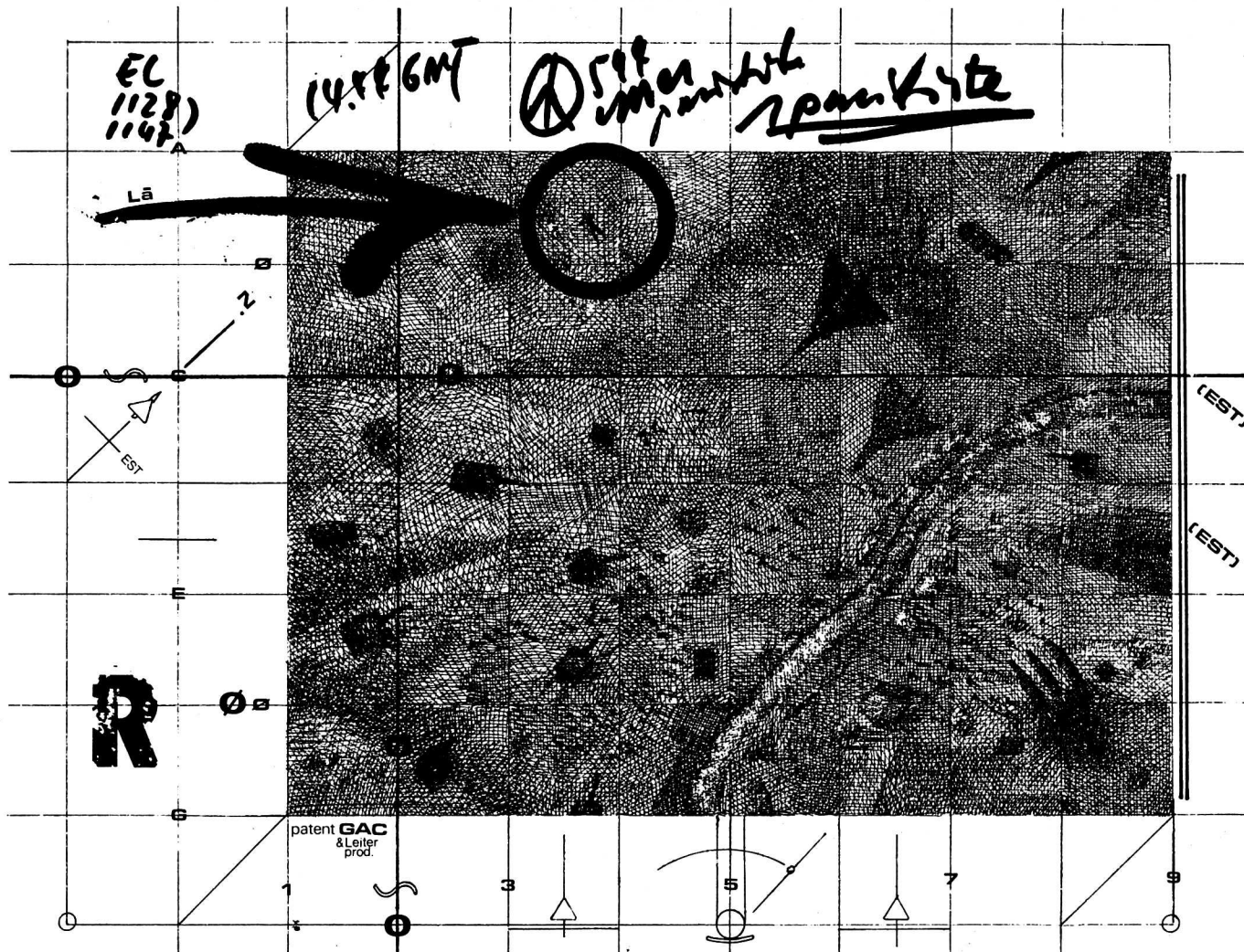
Mentionnant le seul problème que Morphy ait jamais composé (les blancs ont leur roi en c8, leur tour en a1 et pion en b6; les noirs ont leur roi en a8, leur fou en b8 et deux pions en a7 et b7 — les blancs font mat en deux coups en jouant leur tour de a1 à a6), nos deux auteurs commentent: «... le premier et le seul problème qu'ait composé Paul Morphy (il avait alors environ dix ans) est précisément un problème où le pion donne le mat, soutenu par le roi. Comment s'en étonner, puisque ce pion, c'est Morphy lui-même?» (épris de sa mère, la dame! et voulant tuer son père, le roi ennemi!). Et en effet, si les noirs prennent la tour avec leur pion b7, il s'ensuit mat par le pion blanc: b6-b7 échec et mat! Malheureusement, les noirs ne sont nullement contraints de jouer ainsi. Ils peuvent également jouer leur fou b8 (en c7 ou d6 ou e5, etc.): auquel cas, les blancs donnent le mat au moyen de la tour (tour a6 prend le pion a7 — échec et mat)...

Soyons généreux: le commentaire de D. et E. n'est faux qu'à 50%!

Soyons optimiste: il est (peut-être) juste à 50%!

J. C.

AU VERSO
LE POINT DE VUE
DE MARTIAL LEITER



TOP
S

MIIR

EMM J 4011

S V CODE 212		PAY TO PAY		EMG
MOD MI		PACIFISTE NAM. Big Reagan AVS 1418 GMT VORORT 1 Pac. Mad CVS 212		
FLIGHT PAYM	PILOT N. A. S.	POS 3 93	LAND Howogenhutor 25000 SPT	
GMT 1444	MEM MISSION Big Reagan	CODE 1	OB OP 141181A	

DMF 250 000